

J. L. Duller  
Monteb.



Vol. II, No. 29.

MONTREAL, JEUDI. 4 AVRIL 1872.

{ ABONNEMENT, ... \$2.00  
{ PAR NUMERO, ... 5 CENTS

FEUILLETON DU FRANC-PARLEUR.

LE

# CHASSEUR DE PANTHERES

PAR ERNEST CAPENDU.

XXI

Le bain.

(Suite)

Il est difficile en Europe, avec nos mœurs et nos habitudes, de se faire une idée exacte de ce qu'est le bain en Orient. Pour nous, le bain n'est qu'une loi de propreté et de santé; pour les Orientaux c'est tout autre chose.

Outre l'accomplissement de l'acte religieux qu'il renferme, le bain est un plaisir, une distraction, presque une luxe que se donnent cependant toutes les classes, même les plus pauvres. Le bain, dans le Levant, remplace avantageusement le café, le restaurant, la promenade, les "raout," les concerts, les spectacles, les clubs et les cercles.

Aller au bain, pour les hommes et surtout pour les femmes, signifie aller y passer une journée entière, y déjeuner, y dîner, y dormir, y fumer, y causer. On se rencontre au bain, comme chez nous on se retrouve au bois ou à l'Opéra. Les plus grands seigneurs ont chez eux des bains particuliers; mais ils se baignent rarement cependant autre part que dans les lieux publics. Il en est de même pour les femmes qui mettent en première ligne, parmi leurs plaisirs et leurs distractions, les heures passées au bain.

On comprendra dès lors que les établissements,

destinés à recevoir journallement l'élite de la population, soient construits, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans de très-vastes proportions. A Damas le bain le plus en faveur, celui que fréquentent les plus riches *Setti*, est un édifice bâti en pierre de taille, ayant la forme d'un parallélogramme, et surmonté de deux dômes élevés.

De larges bancs règnent autour de chaque pièce, ils sont destinés au repos des baigneurs. Le pavé est en marbre de diverses couleurs; au centre est un grand réservoir rempli d'eau. Des colonnes élégantes soutiennent l'édifice.

C'est une véritable, longue et curieuse opération que celle d'un bain en Orient, et qui se subdivise elle-même en une foule d'opération différentes dont quatre principales.

On fait d'abord entrer le baigneur dans une espèce, de vestiaire; là, il se déshabille sur une estrade où l'on a préparé ce qui lui est nécessaire. "Un *tellak*" (garçon de bain) lui enveloppe la tête, les reins et la poitrine avec des linges parfumés d'une blancheur éblouissante, et il lui met aux pieds des sandales de bois excessivement hautes et montées comme les anciens *patins* de nos trisaïeules. Ceci est la première opération

Pour la seconde, le baigneur, préparé, passe dans une autre pièce dont la température est plus élevée que celle de la précédente. Là on le laisse sur un divan, on lui apporte une pipe toute bourrée, et il fume en s'habituant peu à peu, progressivement, à la chaleur assez forte de la salle.

Une demi-heure après, le *tellak* vient reprendre son client et le conduit dans la troisième salle. Cette salle, très-vaste, est pavée en pierres et toujours chauffée à trente-cinq degrés: c'est, à proprement parler, la *salle du bain* ou l'*étuve*. C'est, ici, et pour cette troisième opération, que l'on apprécie l'avantage des *patins*, des sandales élevées, car il serait impossible de demeurer pieds nus sur les dalles. Les pierres sont chauffées ardemment; ce sont elles qui dégagent la chaleur.

Le "tellak" et son aide s'approchent alors du bai-

gneur qu'ils dépouillent de ses linges, et se mettent à le froter des pieds à la tête avec le kicé (sac de crin), faisant craquer adroitement et sans douleur les différentes articulation. C'est ce qu'on le nomme "massage."

Le massage a lui-même ses différents degrés: tandis que le tellak frictionne avec une activité et une adresse merveilleuses, l'aide répand de temps à autre, sur les dalles, de l'eau contenue dans des seaux de cuivre brillant comme de l'or. Cette eau, en contact avec les pierres brûlantes, dégage aussitôt une vapeur épaisse qui, entourant le baigneur comme dans un nuage, obtient presque instantanément du corps une transpiration abondante.

La troisième opération achevée, on enroule le patient dans des handelettes de linge blanc et on le transporte dans une autre salle. Là on le dépouille de nouveau et on l'inonde d'eau chaude: c'est une douche effrayante dont on a grand'peine à supporter tout d'abord l'extrême température. Le "tella" et son aide savonnent le baigneur, le couvrent d'une mousse abondante, puis à l'eau chaude succède l'eau tiède, et à l'eau tiède la douche de parfums. C'est la quatrième et dernière opération.

Cela fait, on enveloppe le baigneur dans le "tcherchef" (drap immense en toile de coton extrêmement fine). on lui met une serviette autour de la tête, et il passe dans le cinquième salon. Ce salon est ordinairement le plus beau de l'établissement, et, c'est dans ce salon que véritablement le plaisir commence, car ce qui précède ne peut guère se traduire que par le mot fatigue, et je crois que tous ces "massages", ces "étuves", ne sont qu'un raffinement ingénieux destiné à faire paraître plus agréable encore le séjour de la dernière salle.

Là, effectivement, l'air est pur, frais, parfumé. D'énormes divans sont disposés près des fenêtres. Les baigneurs, demi-nus, s'étendent sur ces divans et bravent les heures les plus fatigantes du jour.

Les uns font la sieste paisiblement, les autres fument le "tchibouck" ou le "narghilé", presque tous prennent le café, et l'on reste dans ce salon causant, buvant, fumant, dormant, jusqu'à ce que le chant du marabout appelle les hommes à la mosquée pour la prière du soir. La première condition du bain turc est d'être maître absolu de tout son temps et de ne rien avoir à faire.

Mais, si les Musulmans aiment le bain avec passion, les dames musulmanes l'adorent avec frénésie. En Orient aussi la mode a ses lois; et il y a chez les grandes "setti, jour de bain," comme jadis il y avait à Paris "jour des Tuileries" comme il y a maintenant "jour de bois," comme il y a à Londres jour d' "Hyde-Park." Ce qu'il y a de vraiment remarquable, et que personne, que nous sachions ait jusqu'ici remarqué, c'est que dans tous les pays, dans tous les temps, les femmes ont choisi un même jour dans la semaine pour satisfaire à leur plaisir le plus attrayant: celui de voir et d'être vues, et ce jour est invariablement le "vendredi." Nos pères se rappellent les "vendredis du jardin des

Tuileries." A Londres, les belles ladies ont établi également les "vendredis d'Hyde-Park." A Paris, maintenant, le vendredi est encore le plus beau jour du "bois de Boulogne; et enfin, en Orient, le "vendredi" est le jour invariablement fixé, parmi l'élite de la population féminine, pour satisfaire à ce devoir religieux du bain, et pour sacrifier surtout aux plaisirs qui l'accompagnent.

Pourquoi dans tous les pays et dans tous les temps le "vendredi?" Pourquoi les femmes de toutes les nations ont-elles porté également toutes leurs prédilections sur le jour de Vénus, si injustement regardé par quelques-uns comme un jour de malheur? Est-ce parce que le vendredi a été de tout temps le jour aimé des femmes qu'on l'a nommé ainsi "jour de Vénus (dies Veneris), ou est-ce parce qu'il a été nommé ainsi que les femmes l'ont consacré? Je laisse à de plus savants le soin de trouver la solution de cette question.

Toujours est-il qu'en Orient, comme en Occident, les femmes aiment à étaler le vendredi leurs plus riches toilettes, et tandis que celles de l'Europe vont aux promenades, celles de l'Asie se rendent au bain et y passent la journée.

En Orient, le même établissement ne reçoit pas les deux sexes, et ne les sépare pas par un plancher ou par une cloison, comme chez nous, avec ces deux inscriptions: "Côté des hommes; côté des dames."

Il y a des établissements spéciaux pour les uns, et des établissements spéciaux pour les autres. L'entrée des bains des femmes est sévèrement interdite aux hommes "sous peine de mort," et les eunuques, demeurés à la porte, y font meilleure garde encore qu'à celle du harem.

Ce jour-là où nous revenons à Damas, c'était un vendredi, jour de bain, et l'établissement élégant de la ville était encombré par les "setti," les "sulthanes," et les "esclaves." Le massacre des chrétiens n'avait rien changé aux usages et habitudes de la population musulmane, et à voir tous ces Turcs, tous ces Druses, tous ces noirs dans les rues et dans les bazars, toutes ces femmes voilées, tous ces enfants nus courant dans la poussière, on n'eût pu supposer que tous ces habitants paisibles étaient transformés, quelques jours plus tôt, en féroces assassins.

Pas un Maronite, pas un Grec ne se voyait dans Damas; les malheureux échappés au désastre se tenaient cachés sous la protection généreuse d'Ab-del-Kader.

A midi, le bain des femmes était envahi; on n'entendait que cris joyeux, que chants, que "derboukas" résonnant. Dans le dernier salon surtout, celui des causeries et de la sieste, la foule des baigneuses était plus compacte et offrait un coup d'œil ravissant, que malheureusement aucun regard de peintre ne pouvait contempler.

Dans un angle, couchées sur un divan près d'une fenêtre au store baissé, deux femmes, enveloppées dans leurs peignoirs de mousseline plus blanche que la neige, la tête entourée de gazes blanches, les

pieds nus, se jouant sur la soie brodée d'or des cousins, deux femmes causaient à voix basse.

L'une était Aïchounâ, la "sultane" favorite de l'ex-cheik des Druses, de feu Malhoun-Khatoun. L'autre, presque aussi splendidement belle que son interlocutrice, un peu plus jeune peut-être, avait dans toute sa personne un charme, une grâce, une distinction que lui eussent enviés bien des grandes dames.

Toutes deux causaient ; mais sans doute cette causerie devait être mystérieuse, car chacune des deux femmes parlait à voix basse, et leurs yeux, parcourant par moment les groupes qui les entouraient, semblaient s'assurer qu'aucune oreille indiscreète ne s'approchât pour écouter.

"L'émir Abd-el-Kader, Fatmah, disait Aïchounâ en se penchant vers sa belle compagne, a mis les Maronites à l'abri des Druses !

— Oui, répondit Fatmah, mon père a sauvé plus de dix mille chrétiens. Les uns sont dans son palais les autres dans ses jardins. Tous campent entourés de serviteurs dévoués, et ils sont protégés par des cavaliers arabes dévoués à l'émir.

— Ton père aime donc les chrétiens, Fatmah ?

— Il aime le "Grand-Seigneur de France."

— Mais il a été le prisonnier de la France, pourquoi aime-t-il le sultan ?

— Hassan, le lion favori de mon père, a été pris par lui aussi jadis : il l'a emmené prisonnier dans son palais, et cependant Hassan aime l'émir et il est dévoué à ceux qu'il aime.

— Mais les Druses vont vouer une haine mortelle à Abd-el-Kader.

— Q'importe ! mon père est fort ! Que peut contre lui la haine des méchants ?

— Mais Osman-ben-Assah...

— Osman, interrompit la fille de l'émir, connaît Abd-el-Kader. G'est parcequ'il le connaît qu'il le redoute et qu'il n'a osé faire aucun mal à toi, Aïchounâ, mon amie, ni au Français blessé, ni à la Française qu'il retient dans son "harem." Il sait que l'émir lui demanderait œil pour œil, dent pour dent, et il ne fait rien.

— Il attend ! dit Aïchounâ d'une voix triste. Oh ! si tu savais, Fatmah, combien cet homme est méchant. C'est lui qui a tué Malhoun-Khatoun, j'en suis sûre, et aujourd'hui il possède toutes les richesses de sa victime. Le pacha lui a tout donné pour le récompenser de sa conduite lors des massacres. Grâce à toi, grâce à ton père, il n'ose torturer la chrétienne, ni le Français, ni moi, mais il espère en l'avenir, et moi je crains tout de son espoir."

Un léger silence suivit ces paroles. Aïchounâ semblait réfléchir profondément.

"Ecoute, reprit-elle tout-à-coup, veux-tu m'aider dans le projet que j'ai formé.

— Oui, dit Fatmah.

— Mais d'abord que sont devenus Abou'l-Abbas et les deux Français avec lesquels il combattait ?

— On l'ignore.

— Ils ont été tués ?

— On ne sait. D'après ta demande j'ai supplié mon père de faire faire des recherches, mais toutes ont été vaines. On n'a pas trouvé leurs corps parmi les cadavres des Maronites, mais on n'a pu savoir ce qu'ils étaient devenus. S'ils sont vivants, ils ne sont pas à Damas, ou s'ils y sont, ils y sont bien cachés.

— S'ils ne sont pas tués, reprit Aïchounâ, ils doivent tenter quelque aventure pour pénétrer dans le "harem" car je sais qu'Abou'l-Abbas est dévoué à Olivier, et l'autre Français aime la chrétienne dont Osman veut faire son esclave.

— Mais ce projet que tu avais formé ? dit Fatmah.

— Le voici. Tant que ton père sera présent à Damas avec ses Arabes dévoués et son grand ascendant sur les musulmans, la Française, Olivier et moi-même n'aurons rien à redouter car Osman-ben-Assah, n'osera pas agir de violence dans la crainte de l'émir, mais si le cheik ne peut nous faire mourir, ainsi qu'il le désire, il torture à chaque heure notre existence à tous trois. Il me hait ! il sait que j'avais décidé Malhoun-Khatoun à le punir, et il veut se venger. Il a deviné l'amour qu'Allah m'a inspiré pour Olivier, et c'est pour mieux me martyriser qu'il veut faire souffrir le Français. On dit que la France va envoyer des soldats pour protéger les Maronites..

Cela est vrai : l'émir l'espère.

On ajoute que ton père doit aller à Beyrouth pour obtenir les secours qu'il réclame.

Il l'a dit hier devant moi.

Enfin on ajoute que les Druses et les Turcs sont plus nombreux et plus menaçants que jamais dans la montagne, et qu'ils veulent se joindre à ceux de Damas, pour arracher les Maronites au protectorat d'Abd-el-Kader.

Mon père a effectivement entendu parler de tous ces bruits.

Eh bien ! les Français ne peuvent être ici avant la lune nouvelle. Si ton père va à Beyrouth, Osman-ben-Assah sera libre d'agir : ou si les Druses reviennent en force, Abd-el-Kader sera contraint à abandonner ceux qu'il protège, et alors Olivier sera la première victime de la ferocité du cheik.

Oui ! je comprends, dit Fatmah en ouvrant ses grands yeux, mais que veux-tu faire ?

Fuir avec Olivier et la Française.

Quitter le "harem" d'Osman-ben-Assah ?

Oui.

Comment feras-tu ?

J'ai mon plan formé et je possède les moyens de réussite, mais une fois libres tous trois, il nous faudra trouver un asile.

Le palais de l'émir ! s'écria Fatmah.

Non ! dit Aïchounâ en secouant la tête. Tu connais nos lois. Un vrai croyant ne peut recevoir chez lui les femmes échappées du "harem" d'un autre croyant. Si ton père nous accueillait, il faudrait qu'il violât la loi et la loi est inviolable.

(A continuer.)

## Le Fameux Chemin de Fer du Pacifique.

Au mois d'Avril 1871, l'admission de la Colombie Anglaise, dans la Confédération Canadienne, était consacrée en principe par le vote de notre législature fédérale.

Tout le monde connaît les conditions plus ou moins onéreuses, que l'entrée de cette nouvelle Province devrait faire peser sur le budget financier de la Puissance.

Il ne sera pas hors de propos de les mentionner de nouveau ici, car nous avons l'espoir que quelques-unes d'entre-elles serviront probablement de thème à une discussion chaleureuse dans la prochaine réunion de la Chambre des Communes à Ottawa.

Les voici telles qu'énumérées par l'autorité officielle : 1o. Payer les dettes de la Colombie Anglaise contractées au moment de son entrée dans la Confédération. 2o Lui payer un intérêt de 5 p. 100 sur la différence qui existe entre sa dette et celles du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse ; cet intérêt réparti sur chaque tête, la population de cette Province étant estimée au chiffre de 60,000 âmes.

3o. De subvenir aux dépenses de son Gouvernement et de sa Législature, savoir : un subside annuel de \$35,000 et en outre une allocation annuelle égale à la somme de 80 cents par tête de sa dite population ; cette somme de 80 cents devant être augmentée en proportion de l'accroissement de la population jusqu'à ce que cette dernière atteigne 400,000 âmes.

4o. La Puissance du Canada s'engage à faire le service régulier de la malle tous les quinze jours, entre Victoria et San-Francisco, et entre Victoria et Olympia.

5o. Le Gouvernement Canadien paiera le salaire du Lieutenant-Gouverneur, celui des Juges des Cours Supérieures de comtés et de districts, aura la charge du Département des Douanes, de ceux des Postes et des Bureaux de Télégraphie, protégera les pêcheries, veillera aux lois de milice, aura sous sa protection et ses soins les phares, les bouées, les stations de Quarantaine et les hopitaux de Marine.

6o. Dans le cas où des pensionnaires éprouveraient une perte pécuniaire dans leurs paies par l'entrée de la Colombie Anglaise dans la Confédération, la Puissance les remboursera d'autant.

7o. Les lois de douanes et d'excise en force dans la Colombie resteront les mêmes, jusqu'à ce que le chemin de fer du Pacifique soit terminé.

8o. La Colombie Anglaise aura droit dès son entrée à trois membres dans le Sénat, et à six membres dans les Communes.

9o. Le Gouvernement de la Puissance se servira de son influence pour le maintien d'une station Navale à Esquimault.

10o. Application des règlements contenus dans l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, en autant qu'ils sont relatifs à la Colombie Anglaise.

11o. Le Gouvernement du Canada s'engage à commencer en même temps, à deux années de date de l'Union de la Colombie Anglaise, une ligne de chemin de fer partant du Pacifique allant jusqu'aux Montagnes Rocheuses et une autre à partir des Montagnes Rocheuses jusqu'au Pacifique afin de relier ainsi la Colombie Anglaise avec les chemins de fer de la Puissance, s'obligent en outre de compléter ces dites deux lignes dans l'espace de dix ans. D'un autre côté le Gouvernement de la Colombie accorde, en considération de la clause précitée, une étendue de terrains tout le long

du parcours du chemin projeté et passant sur son territoire, cette étendue de terres ne devant pas excéder 20 milles, chaque côté de l'endroit occupé par la voie ferrée.

En considération de ce don la Puissance s'oblige de payer à la Colombie Anglaise, du moment de son entrée dans la Confédération, une somme de \$100,000 par an.

12o. Le Gouvernement canadien garantit l'intérêt pendant 10 ans au taux de 5 p. 100, sur toute somme n'excédant pas £100,000 sterling, qui sera affectée au creusement d'un bassin à Esquimault.

13o. La Puissance prendra sous ses soins et charges la population indienne, pourvu que la Colombie lui donne les lisières de terres qu'elle a pour habitude d'accorder à cette fin.

14o. La constitution de la Colombie Anglaise subira les changements indiqués par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord en date de 1867.

Telles sont dans toute leur intégrité les conditions qui ont été soumises par les ministres canadiens à l'approbation des chambres fédérales.

Acceptées avec enthousiasme par la Législature Colombienne, qui n'avait lieu que de se féliciter de la libéralité de son nouvel allié, elles furent froidement accueillies dans la Puissance.

Toutefois la majorité des membres de la Chambre des Communes, consacra par son vote des obligations aussi exorbitantes.

Nous n'entreprendrons pas de discuter une question qui est passée pour ainsi dire à l'état de fait accompli.

Thème général de toutes les conversations, de tous les articles éditoriaux de la presse canadienne, elle a été en son temps débattue et examinée sous toutes ses faces.

De cette polémique brûlante et pleine d'actualité, il est découlé une conséquence rigoureusement vraie : c'est que l'ambition d'attacher son nom à une entreprise gigantesque peut satisfaire l'amour-propre et l'orgueil d'un homme d'état, mais ne saurait toutefois favoriser les projets à perte de vue de quelques personnalités, au détriment des intérêts de toute une population.

Aussi les protestations se sont-elles fait entendre d'un bout à l'autre de la Puissance.

Les organes conservateurs n'ont guère eu de succès auprès du public pour défendre une mesure grandiose et admirable dans le principe, mais irréalisable dans ses conséquences.

Tout au plus, pour dissimuler la faiblesse de leur cause, se sont-ils efforcés de vanter outre-mesure les beautés, les richesses, de la Nouvelle Province.

A les en croire, ce n'était ni plus ni moins que la terre promise des Israélites, un second paradis terrestre.

Leur comparaison ne manquait pas de justesse, car à l'exemple du peuple Hébreu bien peu d'entre nous entrevoient cette nouvelle terre promise, dont la possession doit nous coûter énormément cher.

Comme la clause 12o. relativement à la construction du fameux Chemin de Fer du Pacifique, semblait et avec droit alarmer, épouvanter les populations, les feuilles ministérielles, afin de dissiper ces signes peu rassurants pour l'avenir de leur parti politique, donnèrent à entendre que le trésor fédéral n'aurait rien ou plus que rien à déboursé dans cette construction : une société de capitalistes anglais se chargeant à leurs frais de l'entreprise.

Cette nouvelle, lancée comme un ballon d'essai, eut l'effet de rassurer quelques consciences timorées, quelques cerveaux inquiets et on décida alors d'attendre les événements pour se prononcer de nouveau.

Le temps semble arrivé aujourd'hui de toucher à cette question.

Pendant un an nous avons patiemment attendu d'Angleterre cette société qui devait nous tirer d'embarras, et, comme sœur Anne, nous ne voyons rien venir de ce côté.

Pourtant il est arrivé quelqu'un d'une autre contrée lointaine, et si nous y regardons de près, nous y découvrons l'habit des employés civil.

Les ingénieurs que le gouvernement de la Puissance

avaient envoyé à la recherche de ce nouveau placer, nous sont revenus plus ou moins découragés.

Une nouvelle brigade doit bientôt remplacer la première, et après celle-là, une autre, et ainsi de suite presque au moment où le délai des deux années pour commencer les deux lignes du Pacifique sera expiré, nous laissant en face d'un tracé impossible d'idée et d'exécution.

Nous sommes à nous demander comment il se fait que nos ministres, hommes éminemment pratiques ou du moins qui se donnent pour tels, aient pu risquer ainsi de gaieté de cœur, l'avenir d'une nation :

Quoi, voter la construction d'un chemin de fer de 2,500 milles, sans avoir au préalable, fait les démarches nécessaires de l'exploration du pays que l'on veut ainsi doter d'une voie ferrée nous semblerait un enfantillage digne d'écoliers faisant l'école buissonnière, si la mise en jeu ne représentait la moitié du capital de toute une puissance.

Il semble que le moins que l'on puisse exiger du promoteur d'une entreprise de chemin de fer quelconque, c'est la connaissance parfaite des localités du pays où il veut établir sa voie ferrée.

Et cette exigence, le public a surtout droit de la faire valoir auprès de ses gouvernants, qui sont les mandataires de ses intérêts. Que l'on voie, par exemple, un homme venir solliciter les sympathies des capitalistes en faveur d'une ligne projetée, et que cet entrepreneur avoue ingénument son ignorance complète des lieux et des ressources des endroits où il désire faire son chemin, je vous laisse à supposer l'opinion que l'on formerait sur son compte.

On lui rira au nez, ou on le prendra en pitié, car une pareille conduite serait le comble de l'imprudence, pour ne pas dire de la folie. Et pourtant c'est bien celle que le Gouvernement Canadien paraît avoir adopté, pour son entreprise du chemin de fer du Pacifique.

Ce ne fut qu'après s'être obligé aux frais énormes d'une pareille construction, que l'on envoya des partis d'explorateurs pour examiner le pays.

Comme nous l'avons dit, les premiers sont revenus et d'autres doivent partir sous peu pour les remplacer.

Pourquoi toutes ces démarches vaines et inutiles, quand il est aujourd'hui admis que non seulement il serait difficile et contraire, mais radicalement impossible de construire un chemin de fer, à travers le pays qui se trouve situé entre nos lacs et le territoire de la Baie d'Hudson ?

Que l'on fasse seulement un voyage à Duluth, et l'on verra que le côté nord du Lac Supérieur, ne présente que des longueurs interminables de rochers si élevés, si durs, qu'il est impossible de pouvoir jamais les utiliser, même à l'aide de ponts couverts ou tunnels, pour servir à une voie ferrée.

Les trafiquants de pelleteries et les trappeurs qui demeurent sur les côtes et dans l'intérieur du pays, vous diront unanimement que plus vous avancez dans l'intérieur, plus les obstacles sont insurmontables. Une multitude de petits lacs, longs et étroits coupent la route en tous sens.

Toute la partie Nord du Lac Supérieur, sur une étendue de 100 milles, n'est qu'une vaste étendue de rochers, s'élevant à des hauteurs considérables.

Cette assertion a un cachet de vérité tellement bien établi, qu'on ne se rappelle pas que les commerçants de bois si avides d'acheter les réserves de la Couronne, aient jamais cherché à y construire des chantiers ou des moulins à scie; et leur esprit d'entreprise est assez connu, que ce champ eût-il été favorable à leur entreprise, qu'ils l'eussent depuis longtemps exploité.

Quelques-uns des voyageurs qui ont parcouru l'intérieur de ce pays, affirment qu'il ne s'y rencontre pas un seul arbre qui puisse fournir un billot de grosseur convenable.

Si ces rapports sont exacts, que doit-on penser d'un sol qui ne peut même fournir la matière première nécessaire à l'établissement d'un colon ?

Il y a bien à la vérité quelques forêts de pin d'assez bonne qualité, mais là où elles se trouvent, le sol et la nature du climat empêchent l'homme le plus courageux de s'y fixer.

Le climat en ces endroits est beaucoup plus rigoureux qu'au Sault St. Marie.

Un des employés de la Baie d'Hudson, affirmait l'été dernier, que l'hiver précédent, pendant qu'il était à son poste sur la côte du Lac Supérieur, le thermomètre avait marqué 46° au-dessous du zéro.

Un coup d'œil jeté avec soin sur la carte géographique, nous fait voir de suite par la mauvaise qualité du sol et le manque presque total de terre arable, l'improbabilité d'une émigration en ces lieux.

Les plaines fertiles de l'Ouest offrent d'ailleurs trop d'attraits à l'émigrant pour croire qu'il sacrifierait l'incertain, pour la certitude d'une prospérité toujours croissante et réellement fondée.

Il n'est pas nécessaire, disent les promoteurs de l'entreprise, que tout le parcours de la ligne soit habité.

C'est vrai, mais alors à quoi bon un chemin de fer qui ne pourrait servir les intérêts de la Colonisation ?

Et d'ailleurs comment peut-on raisonnablement espérer que des personnes seront assez courageuses pour entreprendre un trajet de cette longueur, n'ayant pour toute perspective qu'un immense désert à traverser ?

Supposez le cas, non seulement probable, mais certain de l'encombrement forcé de la voie ferrée dans nos longs mois d'hiver ?

Quelle serait alors la position des voyageurs retenus au milieu des neiges pendant plusieurs jours, n'ayant ni vivres ni combustibles, aucuns secours quelconques, et cela à des centaines de milles des habitations les plus proches ?

Assurément nous ne sommes pas enclin au fatalisme, mais à coup sûr, nous aurions à déplorer que trop souvent, des calamités de cette nature.

L'exemple que vient de nous donner le Pacifique Américain devrait ce nous semble, ouvrir les yeux aux moins clairvoyants. L'encombrement de la voie durant cette saison a coûté plusieurs millions, sans compter les souffrances et les privations qu'ont endurées dans le trajet les passagers.

Si la Confédération Canadienne avait des millions dormant dans ses coffres publics, si même elle avait la puissance de vitalité, l'énormité des ressources de la République voisine, nous concevions l'idée de réaliser ce projet hasardeux et risqué; mais enfouir dans un désert, des trésors pour jamais en recouvrer la moindre parcelle, est quelque chose qui surpasse et ne s'explique pas.

Nous commençons à peine à sortir des langes du berceau, nos pas sont encore chancelants et mal assurés, notre enfance comme peuple demande un soin, une attention tout-à-fait particulière.

Nous avons bien en main les éléments d'une grande nation, l'énergie nécessaire à l'accomplissement des œuvres durables. Toutefois cette exubérance de sève par sa mauvaise application, peut retentir douloureusement sur l'organisme entier de notre corps social.

Notre précipitation, notre imprudence, seront la cause de notre perte.

Que de choses encore à créer dans notre pays ? Que de besoins à satisfaire ! Nous n'avons qu'à ouvrir les yeux, pour découvrir des lacunes impardonnables dans notre organisation. De tous côtés les demandes de réformes importantes se font entendre à nos oreilles.

Le commerce, l'industrie, l'éducation, les arts, l'émigration, le rapatriement de nos compatriotes etc., réclament impérieusement notre attention et notre concours.

Y aurait-il maladresse politique à soigner nos intérêts les plus pressants et les plus nécessaires ?

Certes, nous ne le croyons pas, et malgré notre admiration pour le plan grandiose des fondateurs de la Confédération, qui par l'entrée de la Colombie Anglaise dans la Puissance, ont voulu compléter cette chaîne de colonies éparses, auxquelles un dernier anneau semblait manquer pour les ruiner d'une manière solide et durable, nous avouons que le mirage doré de cette belle idée, disparaît vite en face des réalités de notre position.

Nous admettons que nos relations commerciales exigent depuis longtemps un débouché au moyen d'un chemin de fer entre Montréal et le Sault Ste. Marie; la continuation de cette voie ferrée, à partir du Sault Ste. Marie jusqu'à Manitoba aurait aussi ses avantages. Néanmoins nous ne voyons

pas qu'en laissant le territoire de la Rivière Rouge, il soit nécessaire de traverser les Montagnes Rocheuses, pour aller enrichir la faible population de la Colombie Anglaise.

Nous avons fait à la vérité un traité avec cette province, et ce n'est qu'au prix des énormes sacrifices que nous nous sommes imposés, que cette dernière a consenti à faire partie de notre puissance.

En honneur, nous sommes donc les obligés de cet enfant gâté, perdu au milieu des déserts du Nord.

Cependant tout en conservant notre caractère et notre dignité nationale, il y a des accommodements à tous les maux.

Nos diplomates canadiens savent que les traités sont susceptibles de modifications, sans que la conscience ou la pureté des intentions en souffrent.

Essayons donc de retrancher quelques unes des clauses arbitraires de celui que nous avons conclu avec notre nouvelle alliée, et faisons-lui comprendre que la charité peut engendrer des prodiges, mais jamais au point d'être un objet de scandale aux yeux de ses voisins.

En effet non seulement nous surpasserions St. Paul, qui donnait la moitié de son manteau, mais nous donnerions même notre chemise, ce qui serait non seulement indécent, mais inhumain par le temps qui court.

### Les Nouvelles Guêpes.

Encore un nouveau confrère qui nous est arrivé au milieu des brouillards et des tempêtes du mois de Mars.

Son allure est vive et gaie, ce sera croyons-nous un joyeux compagnon. Il a la langue bien pendue un peu trop disent déjà les patients qu'il administre.

C'est que voyez-vous il n'y va pas de main morte le nouveau confrère. Armé d'une lancette oubliée depuis tantôt un an dans l'arsenal de l'ancienne Guêpe, il pique à droite à gauche de tous les côtés. Peu important les blessures pourvu qu'elles opèrent la guérison, et le salut du malade.

Saignez, confrère, mais saignez à propos, et n'allez pas donner des coup de lancette maladroits, car ça ruine une réputation quelque bien établie qu'elle soit.

Vous aurez contre vous la Faculté qui, depuis le docteur Sangrado d'illustre mémoire, a en horreur l'usage de la lancette.

Allez toujours et poursuivez votre chemin, il y a du bon à ressusciter les anciennes coutumes, ne fut-ce que par respect pour les ancêtres. D'ailleurs la satire a droit de citer ici comme ailleurs, et du moment que vous n'attaquerez les individualités qu'en autant qu'ils se trouveront en opposition avec les vrais principes du journalisme, vous serez sûr d'attirer à votre œuvre, les sympathies des honnêtes gens.

Avec cela vous vivrez, hors de là point de salut, si ce n'est par la porte.

### Une distraction bien pardonnable.

Tout le monde connaît ou du moins a entendu parler de l'excellent Curé de St-Jérôme.

Intelligent, énergique, d'une activité dévorante, et par-dessus tout, bon et vertueux prêtre et vrai patriote dans toute l'acception du mot, ses belles qualités lui ont acquis l'amitié, l'estime et la considération universelle.

Partout où il y a une bonne œuvre à faire, vous êtes sûr de le rencontrer, toujours prêt à payer de sa personne et assez souvent de sa propre bourse. Rien ne l'arrête, les obstacles semblent au contraire stimuler son ardeur indomptable, tant il est vrai qu'il y a chez lui de l'étoffe et de la bonne, soyez-en sûr.

S'agit-il d'une entreprise où les intérêts matériels de ses compatriotes sont en jeu, comme par exemple dans celle du chemin de Colonisation du Nord, nous renonçons alors à faire son éloge.

Nous abandonnons ce soin à ses paroissiens, à ses bons amis de St-Jérôme, qui vous diront d'un commun accord, que leur Curé vaut son pesant d'or, et ce n'est pas peu dire.

Fait admis aujourd'hui, c'est que si la fameuse question du chemin de fer de Colonisation du Nord, trouve une heureuse solution, il faut en attribuer le mérite au plus ardent, au plus dévoué de ses promoteurs. Voyages longs et coûteux, veilles prolongées, démarches pécuniaires, ressources politiques, diplomatie, que sais-je enfin, il a tout mis en action pour réussir.

Ce qu'il a fait, ce qu'il fait actuellement, ce qu'il est disposé à faire, surpasse l'imagination. Il appartient à l'école du grand Napoléon, le mot impossible n'est pas français pour lui et il l'a rayé depuis longtemps de son dictionnaire.

Réussira-t-il ? Personne n'en doute, lui encore moins que les autres.

Effectivement la fortune vient de lui sourire, et avant peu les forêts du Nord répercuteront les échos du sifflet de la locomotive.

Il nous semble voir alors le bon Curé de St Jérôme, assis dans son fauteuil patriarcal, se frottant les mains d'aise, la figure épanouie, à la vue de la fumée de la "bête à feu," s'élevant en panache au dessus de la cime des grands arbres de sa paroisse.

Ce sera un beau jour pour lui, et s'il ne demande pas alors à mourir, c'est qu'il lui restera encore du bien à faire.

N'allez pas croire cependant que le brave Curé de St-Jérôme tout en soignant le côté temporel de ses paroissiens, n'a pas de sollicitude pour les besoins spirituels de ses ouailles.

Les préoccupations matérielles ne l'ont jamais empêché un seul instant d'opérer chez lui les bonnes œuvres qui lui dictait la charité évangélique de son cœur de prêtre.

Si St. Jérôme lui doit une reconnaissance profonde pour ce bien-être temporel, qu'il a cherché à lui faire obtenir ; d'un autre côté la population gardera gravé dans sa mémoire le souvenir de son dévouement apostolique et de ses vertus chrétiennes.

Le spirituel et le temporel ont marché de front, plus cependant le premier que le dernier, sous sa direction ; et de même que sa paroisse compte des hommes d'initiative, d'entreprise et de dévouement, elle montre aussi des citoyens vertueux et intègres.

Arrêtons-nous ici ; la modestie du bon curé L\*\*\* pourrait probablement s'offenser de ces vérités, que nous avons tant de plaisir à dire en ce moment.

Pour lui montrer toutefois que nous sommes sincère, qu'il nous permette de lui reprocher un léger défaut, bien compatible avec notre pauvre nature humaine.

Assurément nous n'aurions garde de lui jeter la pierre, si en notre qualité d'ami et de journaliste, nous n'avions pas depuis longtemps acquis ce droit.

Or le Curé de St. Jérôme a chez lui une faiblesse qu'il cultive et qui parfois le domine.

Il aime la distraction, c'est vous dire qu'il est distrait.

Un incident récemment passé dans cette paroisse, nous en fournit la preuve.

C'était durant les derniers jours de la semaine sainte que nous venons de traverser.

Mr. le Curé étoit monté en chair, pour adresser quelques paroles de vérité à ses ouailles. Après les avoir félicité de l'empressement qu'ils avaient montré à se rendre à la voix de leur pasteur en accomplissant leur devoir pascal, le prédicateur exprima l'idée que bientôt ceux qui n'avaient pas satisfait à ce commandement de l'Eglise s'empresseraient de le faire.

Puis se recueillant un moment il ajouta : "maintenant suivons en esprit le Fils de l'Homme montant sur le Calvaire, et faisons tous ensemble nos stations du chemin....." (De la Croix répétez-vous mentalement).

Vous n'y êtes pas, vous en êtes à cent lieues ; "Faisons tous ensemble dit en terminant le Curé, d'une voix formidable, nos stations de chemin.....de fer ?"

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que le vrai mot ne se fit pas longtemps attendre, pour aller prendre, hélas un peu tard, sa place de circonstance.

En eût-il été autrement, que nous aurions marqué d'une "croix," toutes les entreprises de chemin de fer, notamment celle du chemin de Colonisation du Nord.

### Le petit hanneton de la Gaité.

Je suis encore sous l'impression d'une bien triste histoire, que j'ai entendu raconter, hier soir, dans les coulisses de Gaité.

C'est une page des *Mystères de Paris*, c'est un des mille drames ignorés qui se jouent chaque jour dans les racoins des grandes villes.

Tranquillement adossé à un portant, j'écoutais prononcer la déchéance du roi Fridolin, lorsque, près de moi, un machiniste ou un comparse dit d'une voix trainante à ses camarades :

—Vous savez, la mère du petit hanneton ? elle est morte au moment où on lui apportait une braise !.....

Les quelques motions d'argot que je possède me permirent de comprendre qu'il s'agissait de quelque pauvre femme morte au moment où on lui remettait de l'argent ; mais la curiosité me poussa à en savoir davantage.

Voici ce que j'appris : Une pauvre figurante, de celles qui, moyennant un salaire de vingt sous, se font enlever dans les suspensions des apothéoses, était depuis longtemps employée au théâtre avec ses deux enfants, une petite fille et un petit gavroche de douze ans.

Ils gagnaient quarante sous à eux trois. Lors des dernières représentations de la *Chatte Blanche*, la pauvre femme fut atteinte d'un mal terrible, une phtisie galopante. Néanmoins, comme le pain quotidien était au prix de sa présence sur les planches à l'heure des feux de Bengale elle s'arrachait chaque soir de son grabat, et venait s'élever vers la nue du cintre, en attendant que Dieu, pour mettre fin à sa triste existence, l'appelât à lui dans son vrai ciel.

Bien souvent, les machinistes qui la détachaient de son nuage après la chute du rideau, pensèrent ne trouver qu'un cadavre : car la malheureuse, épuisée de fatigue, s'évanouissait dans son ascension.

Revenue à elle, elle recouvrait cependant encore assez d'énergie, pour regagner son misérable logis et recommencer le lendemain.

Un soir, ses forces trahirent son courage, et elle resta clouée sur sa couche n'ayant plus que le souffle.

Les enfants continuèrent leurs figurations ; ils représentaient deux petits serins dans la noce du ballet des oiseaux.

Mais le malheur a la main lourde ! Le petit garçon fit lui-même une chute, s'abîma le pied, et, sentant qu'il serait forcé de chômer pendant quelques jours, il se prit à pleurer et murmura avec cet accent qui caractérise le petit voyou parisien :

Allons ! pris par la patte !..... Alors ! demain, pas moyen de becqueter ?.....

La mère entendit ce cri de l'estomac ; elle n'y pouvait rien, elle ne trouvait dans cette plainte déchirante de son enfant qu'un surcroît de douleur.

—Petit frère, dit la petite fille, tu becqueteras, car moi je ne suis pas malade.

Comment la Providence n'attirera-t-elle pas à ce moment sur tant de misère les regards de la charité ?

On joua le "Roi Carotte." Le petit garçon était guéri ; il figura avec sa petite sœur ; on lui donna dans le cortège des insectes, le rôle du hanneton conduit en laisse, dont le passage excite toujours un violent éclat de rire parmi les spectateurs.

Quel est celui d'entre eux qui eût pu songer un instant que, sous cette enveloppe burlesque, se cachait une petite créature humaine si étrangement éprouvée par le dénuement ?

Il y a quatre ou cinq jours seulement que ces détails navrants vinrent à l'oreille de quelques personnes qui en furent émues.

Une souscription fut en un instant organisée.

Avant-hier, la collecte ayant atteint un chiffre respectable, le régisseur, chargé d'en remettre le produit à la pauvre femme, se faisait une véritable joie d'accomplir sa mission charitable.

Il courut au chevet de la malade et lui montra l'or et les billets qu'il étala devant ses yeux à demi éteints.

Hélas ! trop tard ! La malheureuse voulut, dans une suprême effort, entrouvrir ses lèvres bleues pour remercier son bienfaiteur ; mais elle ne put ni faire un signe, ni articuler une parole : elle rendit le dernier soupir !.....

Hier, on portait au cimetière les restes de cette pauvre victime de la misère !.....

Après l'inhumation, on a trouvé dans sa mansarde deux individus de mauvaise mine, presque avinés, qui se disaient ses parents et se disputaient sa dépouille : quelques misérables loques. Les enfants sanglotaient au pied du lit de leur mère. On les emmena.

Déjà la petite fille recueillie par une dame riche du quartier, qui en prendra soin.

Quant au petit frère, qui n'a pas eu la même chance, il est à la merci du hasard de la rue et de la faim.

Livré à la direction d'un oncle (si l'on peut appeler de son nom paternel, un ivrogne qui consacre ses rares moments de lucidité à rentrer chez lui battre sa femme), il est pour ainsi dire sans soutien.

On a parlé de lui au commissaire de police, dans le but d'obtenir un secours. Mais il paraît que, pour que la loi vienne en aide à cet enfant il faut qu'il soit arrêté sous la prévention de vagabondage et conduit au dépôt de préfecture.

Triste extrémité ! Pourtant on m'a affirmé qu'il était doué d'excellents instincts et qu'il ne demandait qu'à se bien conduire.

Pauvre petit hanneton ! ne trouvera-t-il pas parmi ceux qu'il a fait sourire, une personne bienfaisante qui s'intéressera à lui ?

Deux jours après avoir écrit cet article, M. de Saint-Albin en signe un autre où il se félicite d'avoir intéressé en intéressé et sollicité la pitié. De toutes parts on lui écrit.

Un anonyme lui a envoyé cent francs. D'autres sont offerts de placer son protégé dans une maison d'éducation jusqu'à ce qu'il soit en âge de gagner sa vie. Des commerçants ont proposé de l'admettre à leur foyer et de lui faire apprendre un état. Un monsieur écrit qu'il est prêt à l'adopter. Enfin plusieurs ont parlé de lui faciliter son entrée dans un collège, pour qu'il devienne un homme, s'il en a l'étoffe.

L'enfant n'a donc plus que l'embaras du choix, mais voici une autre embarras.

Comme depuis l'article en question les deux collatéraux ont eu vent que l'enfant serait l'objet de quelques bienfaits, ils ont lutté à qui l'aurait, et la question était encore pendante devant le juge de paix du quartier, obligé, nouveau Salomon de trouver dans sa sagesse de quoi trancher la difficulté.

### Petite Gazette.

—Pendu, noyé, fusillé! Broche a été tout cela, et on ne s'en douterait guère aujourd'hui en voyant sur les bancs de l'accusation ce vigoureux gaillard qui regarde en souriant ses juges. Il avoue, d'ailleurs, sa participation à l'insurrection, et pour toute défense il raconte son histoire :

— Au moment où la Commune a été proclamée, dit-il, je m'occupais tranquillement de remplir mes fonctions de garçon charcutier, quand on vint me réquisitionner pour entrer dans la garde nationale. Je voulus résister, disant que mon patron avait quitté Paris, j'étais seul pour diriger son commerce, puis que ce n'était pas mon idée d'aller me battre; rien n'y fit, et je fus immédiatement incorporé dans un bataillon qui reçut l'ordre de sortir du côté de Neuilly. Comme j'avais été un peu soldat, on voulut me nommer capitaine; je refusai, et, dès ce jour, commencèrent des persécutions sans fin.

— Un soir, comme les balles "repliquaient" plus fort que d'habitude sur le pont de Neuilly, je voulus me sauver, mais on me rattrapa, et une Cour martiale, organisée sur le champ, me condamna à mort. Les hommes chargés de l'exécution trouvèrent drôle de me pendre au lieu de me fusiller.

Ils me passèrent donc une corde au cou et m'accrochèrent aux barreaux d'une fenêtre d'un premier étage. Puis quand ils virent que je ne remuais plus ils s'en allèrent. Moi, je m'étais retenu après le mur, et à mes cris d'autres gardes vièrent, me décrochèrent et me menèrent à leur bataillon, campé plus loin. Je restai deux jours avec eux; au bout de ce temps, c'était vers le 20 mai, je tentai de nouveau de fuir les fédérés se mirent à ma poursuite et me forcèrent à me jeter dans la Seine, que je traversai.

— Au moment d'arriver à l'autre rive, où étaient les Versaillais, on me reçut par une grêle de coups de fusil; l'un deux m'atteignit même à la jambe, et je fus arrêté. Je dis au chef ce qui m'était arrivé; il ne voulut pas le croire, et trois jours après, on me faisait passer devant une nouvelle Cour martiale qui me condamna à être fusillé sur le champ avec d'autres fédérés. Cette fois, je crus que tout était bien fini. On nous conduisit contre un mur près du quai, et j'entends le feu de peloton. Le lendemain, un habitant de Puteaux me recueillait chez lui, et peu après j'étais remis sur pied. On m'arrêta quand je voulus rentrer dans Paris, et on me conduisit à Versailles.

Ces faits, qui d'abord paraissent invraisemblables, sont pourtant la plus scrupuleuse exactitude, comme la reconnaît lui-même M. le commandant Guinez, commissaire du Gouvernement. Broche avait été frappé de trois balles, dont l'une avait fracturé un membre, et les deux autres n'avaient occasionné que de légères blessures aux bras.

Que pouvait faire le conseil à un homme à la fois si malheureux et si heureux? Le rendre bien vite à sa charcuterie qui le réclame: c'est ce qu'il s'est hâté de faire. — "Gazette Tribunaux".

On a beaucoup écrit sur le paupérisme en Angleterre et sur les milliers de mendiants qui errent le jour et la nuit, dans la ville de Londres et les environs. Des écrivains américains ont publié des statistiques tendant à prouver que dans la métropole de l'Angleterre il y avait un pauvre par 26 individus de la population.

Voici maintenant qu'un M. B. Crapsey publie, dans le "Galaxy," un article sur le paupérisme à New-York, dans lequel il affirme qu'il y avait dans cette ville, en 1871, un pauvre par 4 habitants. Cet écrivain dit des choses presque incroyables. D'après lui le chiffre des pauvres secourus par la ville, pendant l'année 1870, a été de 22,782, et il prétend que la moitié des pauvres n'est pas connue. Les hôpitaux publics ont reçu 17,190 patients. Ces derniers vivent par eux-mêmes quand ils sont en santé, mais tous appartiennent à la classe qui vit au jour le jour et qui est exposée à la charité publique si elle perd un jour. M. Crapsey ajoute ce qui suit: En outre les hôpitaux, fondés pour les maladies contagieuses, ont reçu pendant l'année, 6,165 personnes, et le bureau chargé de secourir les pauvres de la rue est venu en aide à 16,850 personnes qui sont devenues pauvres à cause de la maladie. En groupant maintenant tous les pauvres pour faire comprendre l'état du paupérisme de la métropole, je dois ajouter à la liste les 4,315 pensionnaires permanents des maisons publiques, de refuges: ce qui porte le total à 66,286 personnes dépendantes de la charité publique. A ceci il faut ajouter au moins 50,000 personnes secourues par 105 institutions privées de charité, faisant un grand total de 116,286 êtres humains qui, en 1870, en cette ville de New-York, ont reçu des secours hebdomadaires.

### Le Sport.

Le manque d'espace ne nous a pas permis de publier à notre dernier numéro la critique suivante qui devait accompagner le résumé des Courses à la raquette.

Le tableau que nous avons donné indique une forte diminution.

Le résultat de l'année dernière était de 33 courses ouvertes et cette année il n'y en a eu que 23. La cause en est due au manque d'émulation et de compétition.

Le nombre des coureurs a été extrêmement petit, beaucoup d'autres auraient pu courir et cependant ils sont restés en arrière. Les jeunes gens, habitués depuis longtemps à se voir soutenus par les journaux anglais de Montréal, ont été à peu près abandonnés cet hiver et ces feuilles ont montré beaucoup d'apathie et d'indifférence à leur égard.

"La Gazette," qui s'est toujours distinguée par ses comptes rendus de toutes les affaires de Sport, a commis plusieurs fautes dans l'appréciation qu'elle a donnée de quelques courses, notamment celle qui a eu lieu entre Roy et Boyle le 9 Mars.

Le temps — 12.45 — n'est pas officiel et le représentant de la "Gazette" qui devait le savoir a ajouté que c'était le meilleurs temps pour deux milles.

Cette assertion n'est pas exacte, car le temps le plus vite pour deux milles est 11 m. 53 sec. Ce temps a été fait par Boyle aux courses du High School le 19 mars 1870.

Cette affirmation de la "Gazette" n'a pas été relevée et dans les années futures l'on viendra soutenir que 12.45 est le meilleur temps pour deux milles.

Encore une autre erreur, mais qui a été corrigée cette fois, a été commise par les journaux anglais lors des courses du Grand-Tronc.

N'eut été M. Maltby qui attira l'attention du public relativement à cette faute, le temps serait demeuré enregistré et serait passé à la postérité.

Quant aux courses elles-mêmes, le programme de cette année a été inférieur à celui des années précédentes; à peine huit courses, tandis qu'en 1869 il n'y en avait jamais moins que neuf.

Les courses de 2, 3 et 4 milles et les courses à barrières abondaient dans ce bon vieux temps. Il n'y avait pas que

deux ou trois coureurs pour ces différentes courses, mais cinq, huit, douze ou quinze entraient en lice et partaient, et l'excitation était à son comble; le public s'y intéressait et les journaux augmentaient la popularité de ces amusements par les magnifiques descriptions qu'ils en donnaient.

Il n'y a eu que deux ou trois Clubs cette année qui ont montré de la vigueur et le fameux "Dominion" manquait à l'appel.

Ce dernier Club, fondé en 1868, a occupé la première place en 1869 et 1870, et déjà l'année dernière il était à son déclin, aussi cet hiver ne l'a pas vu.

En 1869 surtout, les membres du Dominion pouvaient gagné toutes les courses depuis cent verges jusqu'à dix milles.

Quelque chose qui a encore fait beaucoup de tort à tous ces amusements, ce sont les paris, les gageures. Il y a toujours des individus prêts à gager sur des jeunes gens comme sur des chevaux.

On a essayé de remédier à cet inconvénient, mais on n'a pas encore réussi complètement.

Les jeunes gens aussi se montrent trop ambitieux, ils se jaloussent les uns les autres et font voir trop de rivalité entre eux.

Chacun veut que le Club auquel il appartient devienne le premier entre tous et dans ce but on se pousse, on se heurte l'animosité est poussée trop loin, d'ami l'on devient ennemi.

Le seul moyen que nous connaissions pour empêcher et faire disparaître ces difficultés serait la formation d'un comité d'hommes compétents qui auraient surintendance complète sur tous les amusements quelconques compris sous la dénomination Sport.

Ces messieurs formeraient une autorité dont la décision serait finale et irrévocable. Le besoin d'une autorité semblable se fait vivement sentir, car tous les Clubs sont indépendants les uns des autres, personne ne les commande et ils agissent à leur guise.

Survienne une difficulté entre deux Clubs, chacun tire de son côté; l'un prétend avoir raison et l'autre soutient qu'il n'a pas tort. Les communications s'échangent des deux côtés, elles deviennent acrimonieuses et sont la source des haines et des rancunes qui éclatent tôt ou tard.

Si les Clubs s'entendaient pour se mettre sous le contrôle d'un pareil comité, les choses iraient mieux et le public ne serait pas témoin de scènes honteuses telles que par exemple celles données les années dernières par les deux premiers Clubs de Crosse de l'univers, le Montréal et le Shamrock.

De pareilles scènes donnent scandale, dégoutent le public et tuent le jeu.

Aussitôt que la neige sera partit, le jeu de Crosse va recommencer, et avec lui la difficulté qui existe entre les deux Clubs cités plus haut relativement à la question du titre de Champion.

Eh bien! si ces deux Clubs soumettaient leur cas à un tribunal tel que nous le demandons, la chose ne vaudrait-elle pas mieux? Evidemment, et du coup l'on en finirait avec toutes ces vexations.

Nous savons qu'un comité de ce genre rencontrerait l'approbation unanime de tous les Clubs de Montréal; il n'y a qu'à se mettre à l'œuvre et tout réussira, vouloir c'est pouvoir. Quand à nous, nous croyons qu'un comité composé de MM. C. J. Coursol, Henry Hogan, W. Kirwin, A. A. Stevenson, W. L. Maltby, A. W. Alloway, Isaac Ebbitt, D. Rodger, Col. Isaacson, N. H. Hughes, Grant, John Lawlor ou d'autres serait bien vu et du public de Montréal et des jeunes gens qui composent les différents Clubs de cette ville. Nous espérons qu'on en viendra à cette arrangement.

En attendant que la saison le permette, des arrangements ont été faits entre le Club "Toronto" et différents autres Clubs pour une série de parties de Crosse qui auront lieu dans le cours de l'été.

Le Club "Toronto" jouit d'une magnifique renommée et tend à l'augmenter chaque année. Il pourrait se faire

qu'avant longtemps Montréal dût céder la suprématie et la voir passer à sa rivale de l'ouest, l'ambitieuse ville de Toronto.

Déjà l'année dernière, les Torontonien ont montré qu'il ne leur manquait plus grand chose pour obtenir ce titre si recherché et cause de tant de combats, le titre de champion de l'univers.

Il est bien certain qu'ils vont renouveler la lutte cette année, et les "Shamrocks" auront à prendre garde à eux s'ils ne veulent pas abandonner ce titre de champion qu'ils ont obtenu avec tant de difficultés.

La première partie aura lieu entre les Clubs Toronto et Chicago le jour de la Fête de la Reine.

Une autre sera jouée entre les premiers douze des Clubs Toronto et Ontario quelque temps après et une troisième a été fixée entre le Club Toronto et les Indiens de St. Régis pour le jour anniversaire de la Confédération, le premier Juillet. Ajoutons une partie avec les Shamrocks et une autre avec le Club "Montréal" et nous devons dire que les jeunes gens de Toronto se sont taillés de l'ouvrage pour l'année. Puisque nous sommes à parler de la crosse, nous avertissons nos lecteurs que nous publierons prochainement la traduction des règles qui gouvernent ce jeu afin de faire bien comprendre et faciliter les descriptions que nous donnerons de ces parties aussitôt que la saison sera commencée.

Nous donnons aujourd'hui le programme des Courses de chevaux pour l'année 1872—Ce programme ne comprend que les courses des Associations de Turf de la Puissance qui appartiennent à la grande Association qui a été formée le 15 Février, dont nous avons parlé il y a quelque temps.

D'après ce que nous en jugeons, nous croyons que cette saison sera la plus brillante de toutes et laissera les précédentes dans l'ombre.

Plusieurs milliers de piastres seront donnés en prix et amèneront certainement les meilleurs chevaux.

La réunion la plus importante et qui promet d'être la mieux réussie sera probablement celle qui aura lieu au Parc Decker, dans notre bonne ville de Montréal, les 4, 5, 6 et 7 Juin. Pas moins de \$10.000 seront données en prix. Voici le programme—

Ingersoll, 24 et 25 Mai.  
Montréal, 4, 5, 6 et 7 Juin.  
Aurora, 8 Juin.  
Barrie, 12 et 14 Juin.  
London, 19 et 20 Juin.  
Woodstock, 26, 27 Juin.  
Hamilton, 1, 2, 3 Juillet.  
Toronto, 10, 11 Juillet.  
Belleville, 6, 7 Août.  
Ste. Catherine, 15 et 16 Août.  
Stratford, 14 et 5 Septembre.  
Seaforth, 11 et 12 Septembre.

Ce programme n'est pas tout-à-fait complet, car d'autres associations n'ont pas encore fixé la date de leurs courses.— Néanmoins, d'après ce que nous donnons, l'on peut voir que la saison promet beaucoup.

### Société Médicale de Montréal.

SEANCE DU 27 MARS 1872

Présidence du Dr. A. B. Larocque.

Officiers présents: Drs. J. W. Mount, L. J. P. Desrosiers, O. Bruneau, G. Grenier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté. Proposé par le Dr. J. M. A. Perrin, secondé par le Dr.

A. T. Brosseau, que le Dr. P. E. V. Mignault (d'Acton-Vale) soit admis membre actif. Adopté.

Le projet de tarif soumis à la dernière séance est alors discuté article par article, et finalement adopté sur motion du Dr. O. Bruneau, secondé par le Dr. S. Gauthier.

Il est ensuite proposé par le Dr. A. Dagenais, secondé par le Dr. E. Desjardins et résolu : qu'un comité composé des Drs. O. Bruneau, S. Gauthier, P. E. Plante, du moteur et secondé, soit chargé de prendre les moyens de faire adopter ce tarif par la législature.

Le Dr. L. J. P. Desrosiers donne avis qu'il proposera à la prochaine séance, le Dr. J. N. Chopin (du Saut-au-Recollet) comme membre correspondant.

Et la séance est levée.

DR. G. GRENIER.

Sec.-Trés. S. M.

### Variétés.

Ces jours derniers, un curé de campagne réunissait à dîner quelques-uns de ses confrères.

Pendant le repas, on s'entretient de l'impôt proposé sur les capitaux :

La domestique avait prêté l'oreille à la conversation sans bien comprendre. Le soir elle en demande à son maître l'explication. Après la réponse de ce dernier, elle s'écrie éfrayée :

— Mais qu'est-ce que je vais devenir, moi qui les ai tous les sept ?

On comprend de quels capitaux elle voulait parler.

— Ah ! lui dit le bon prêtre, si l'on imposait ceux-là, nous serions bientôt débarrassés des Prussiens !

Histoire dont on garantit l'authenticité :

Aux environs du 19 janvier dernier, six grands négociants du département du Nord se présentèrent chez M. Thiers.

— Je sais pourquoi vous venez, leur dit le président, avant qu'ils puissent ouvrir la bouche : Les 20 pour 100 peuvent se réduire à 18, 15, 3 pour 100 ; mais vous avez un parti pris, je le connais : vous ne voulez pas payer.

— Mon Dieu ! hasardent timidement les délégués, nous ne voulons que sauvegarder les principes.

— Oh ! les principes ! les principes ! Tenez, j'ai eu dans ma vie un chat que j'aimais beaucoup. Un matin je rentre pour déjeuner. Ma cuisinière battait mon chat.

— Pourquoi le maltraitez-vous ? lui dis-je.

— Monsieur, il a mangé votre côtelette !

— C'est un malheur, mais il ne faut pas le battre pour cela.

— Ah ! monsieur, me répondit-elle, c'est pour le principe.

— En le battant, vous ne le retrouverez pas ! — Messieurs, la côtelette est mangée ; il faut la payer. Les principes n'ont rien à voir là-dedans.

Après cette sortie, dont la brusquerie, le pittoresque et l'originalité étonnèrent les délégués du Nord, M. Thiers les congédia avec force poignée de main.

Dans un restaurant :

— Garçon, les huitres que vous m'avez servies ne sont pas fraîches.

— Monsieur, je ne suis pas dedans....

— Vous deveriez y être si vous étiez à votre place.

— A LA CORRECTIONNELLE. — Le prévenu est traduit devant la justice pour avoir volé son couvert en dinant dans un café du boulevard. C'est un voleur contumier du fait.

Le président. — Qu'avez-vous à dire pour votre justification ? Voilà la 6e fois qu'il vous arrive de voler ainsi à table.

Le prévenu. — A table oui, mon président. Mais ailleurs non ! Je ne prends jamais rien entre mes repas !

BONNE TROUVAILLE. — Dimanche dernier, un mineur français qui habite Mormon Bar, dans le comté de Mariposa, a trouvé sur la route un morceau d'or pesant 68 onces. Seulement une petite tache jaune était visible, si petite que l'heureux mineur, croyant n'avoir affaire qu'à une simple paillette, essaya d'abord de la faire sauter avec l'ongle puis avec la pointe de son couteau ; mais il dut aller chercher un pic. 68 onces, cela fait, au bas mot, quelque chose comme \$1,100. Un bon coup de pic !

On voit en ce moment exposé à la vitrine de Sutro, rue Montgomery, une autre petite du poids de 52 onces et demie. Elle a été trouvée récemment à Volcano. Il fut un temps où les trouvailles de cette espèce, étaient assez communes pour qu'on ne prit pas la peine de les signaler — "Courrier de San Francisco."

### Naissance.

En cette ville, le 31 Mars dernier, la dame de M. Alphonse Desrosiers, typographe, un fils.

## ON DEMANDE UN AGENT

AU

## BUREAU DU FRANC-PARLEUR

Adressez-vous à ce Bureau.

### LE 3e. ACTE

DE LA

## " COMEDIE INFERNALE "

EST EN VENTE

AE

No. 9, RUE Ste. THERESE.

PRIX POUR CHAQUE EXEMPLAIRE.....40 centias.

PRIX DU 1er ET 2nd Acte.....50 de  
PRIX DE L'INTERMEDE.....30 de

Nous avertissons le public que nous avons encore en main quelques exemplaires du 1er et 2nd Acte, ainsi que de l'Intermède de la Comédie Infernale.

Une remise libérale sera faite aux Marchands des villes et des campagnes.

EST ACTUELLEMENT EN VENTE

**L'INTERMEDE**

DE

**"LA COMEDIE INFERNALE"**

AU

**No. 9, Rue Ste. Thérèse,**

Les libraires des villes et des campagnes pourront s'en procurer en adressant à ce bureau.

PRIX DE CHAQUE EXEMPLAIRE :

En gros..... 25 cts. ou \$3.60cts. la doz.  
En détail..... 30 cts.

Les frais de post seront à la charge de l'acheteur.

**L'ESPÉRANCE & ST. LOUIS**

DEALERS OF

**French, English and American Boots and Shoes,**

**WHOLESALE AND RETAIL**

127, NOTRE-DAME STREET, near little St. Claude Street

**MONTREAL**

N. B. General Agents for the sale of Caks manufactured by the firm Pepin & Corbeille.

La "Compagnie de Chaussures Dominion," désire informer le public que leurs magasins d'entrepôt et leurs bureaux, situés au No 220 Rue St Paul, ainsi que leur fabrique au No. 129 Rue Sydenham, sont maintenant en communication directe avec les bureaux télégraphiques dans toute la Puissance du Canada.

Les dépêches qui leur seront envoyées à Montréal, seront reçues aux charges ordinaires de la Compagnie de Télégraphie de Montréal.

Toutes commandes pour marchandises envoyées par le bureau de Télégraphie, seront acceptées avec reconnaissance et sans aucuns frais pour les dépêches.

E. ANGERS. cf-28.

Montréal, 28 Mars, 1872.

**ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Ulrich Lamoureux, Entrepreneur et Commerçant de Montréal.

Failli.

Je, soussigné, L. Lajoie, de la Cité et du District de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir au Bureau de Messrs. Tyre, Perkins et Egori, No. 33 Rue St. Jacques, au-dessus du Bureau du Life Association of Scotland, en la Cité de Montréal, Lundi le vingt-deuxième jour d'Avril prochain, à 11 heures du matin, pour l'examen du Failli et pour l'arrangement des affaires de la Faillite en générale.

L. JOS. LAJOIE, Syndic.

Montréal 20 Mars, 1872.

bf-28.

**NOUVEL**

**ATELIER TYPOGRAPHIQUE**

AU

**NO. 9, RUE STE. THERESE.**

—:O:—

Nous avertissons nos lecteurs ainsi que le public en général que nous avons établi un Atelier de Typographie à l'adresse ci-haut mentionnée, où nous pourrons exécuter toute espèce d'ouvrages aux prix les plus réduits et sous le plus court délai.

LE FONDS DE NOTRE ATELIER ETANT FOURNI

QUE DE

**CARACTERES NEUFS**

Nous assurons les patrons que l'ouvrage qui nous sera confié, possédera tout le fini que l'on peut désirer dans ce genre d'industrie.

**LES IMPRESSIONS DONT ON SE CHARGE**

CONSISTENT EN

**PLACARDS,**

**FACTUMS,**

**LIVRES,**

**CIRCULAIRES,**

**Cartes Funéraires,**

**CARTES DE VISITES**

&c., &c.

**UN PRIX EXTREMEMENT REDUIT.**

**ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869**

Dans l'affaire de M. Bertrand & Cie Montréal.

Faillis.

Je Sousigné, James Tyre, de la cité de Montréal, a été nommé Syndic dans cette affaire.

Les Créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi, sous un mois.

No. 97 Rue St. Jacques.

JAMES TYRE Syndic Officiel.

Montréal, Mars 30 1872.

af-79

LE CHEMIN DE FER  
**LE GRAND TRONC**  
DU CANADA

1871 - ARRANGEMENTS D'HIVER - 1872

NOUVEAUX CHARS

POUR

**TOUS LES TRAINS EXPRESS**

Les trains partiront maintenant de Montréal comme suit :

ALLANT A L'OUEST.

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'ouest à..... 8.00 A. M.  
Expres de nuit do do ..... 8.08 P. M.

ALLANT AU SUD ET A L'EST.

Train d'acommodement pour Island Pond et les situations intermédiaires..... 7.00 A. M.  
Express pour Boston via Vermont Central..... 9.00 A. M.  
Express pour New-York et Boston via Vermont Central..... 3.30 P. M.  
Train de la Malle pour St. Jean et Rouse's Point, en connexion avec les Trains de Stanstead, Shefford et Chambly et en jonction avec le Chemin de Fer des Cantons du Sud-Mat et avec les Steamers du Lac Champlain ..... 3.00 P. M.  
Train de la Malle pour Island Pond et les stations intermédiaires.... 2.00 P. M.  
Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham, Portland, Boston, et les provinces d'en Bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe Upton, Acton, Richmond, Sherbrooke Lennoxville, Compton, Coaticooke et Norton Mills, seulement à..... 10.30. P. M.

Il y aura des Chars Dortoirs Palais Pullman à tous les trains directs de jour et de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet.

Comme la ponctualité dépend des connexions avec les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsable des trains qui n'arriveront pas et ne partiront pas des stations aux heures données.

Les steamers *Carlotta* ou *Chase* laisseront Portland pour Halifax, N. E., tous les samedis après-midi, à 4.00 heures. Le confort est excellent pour les passagers et le fret.

La Compagnie Internationale des Steamers, faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundi et Jeudi à 6.00 heures p.m., pour St. Jean, N. B., etc., etc.

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.

Pour plus amples informations sur l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires du chemin, s'adresser au bureau où l'on vend des billets, à la station Bonaventure ou au bureau No. 39 Grande Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES  
Directeur-Gérant

Montréal, 8 nov. 1871.-52

**C. — C. — C.**  
—  
**CELEBRE**  
**Cordial Carminatif**

Pour la Dentition des Enfants, Diarrhée, Dysenterie, Convulsions, perte de sommeil, et toutes maladies nerveuses auxquelles les enfants sont sujets.

PRIX : 25 CENTS LA BOUTEILLE.

A vendre chez tous les Pharmaciens.

DEVINS & BOLTON

Salle d'Apothicaierie, Montreal.

**HUILE**

DE

**FOIE DE MORUE**

A

**L'HYPHOPHOSPHATE DE CHAUX**



Prix 50c et

\$1 la bouteille.

Dans cette préparation, il n'y entre que la meilleure huile de foie de morue.

Son gout est doux et elle a la consistance de la crème.

Elle n'a ni l'odeur, ni le goût de l'huile. L'estomac le plus délicat peut la garder.

Préparé seulement p

DEVINS & BOLTON,

Salle d'Apothicaierie, Montreal.

A vendre chez tous les Pharmaciens.

**Alcoolature d'Arnica**

des RR. PP. Trappistes du Monastère de Notre-Dame des Neiges, est employée à l'usage externe et interne, avec une immense supériorité sur toutes les préparations de ce genre.

Prix : 80 cts. le flacon.

Agents pour le Canada :

DEVINS & BOLTON,

Salle d'Apothicaierie, Montréal.

LES CELEBRES

**PASTILLES A VERS**

DE

**DEVINS**

Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents, sont à vendre chez tous les Pharmaciens et principaux marchands de la campagne.

Prix : 25 cents a boîte.

DEVINS & BOLTON,

Pharmacien en Gros,

SALLE D'APOTHIKAIERIE

MONTRÉAL.

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIES.

**H. BELIVEAU**

IMPORTATEUR DE

**FERRONNERIES**

ET FABRICANT DE

**FERBLANTERIES**

Enseigne de l'Egouine et du Cadenas

193 ET 195, RUE SAINT-PAUL  
MONTREAL

Assortiment complet d'Huiles, Térébentine, Peintures de toutes sortes, Vitres de toutes grandeurs, Vernis, etc.

Aussi : Poêles doubles à 1 ou 2 fourneaux, Poêles de Cuisine à Charbon et à Bois, de Fantaisie et autres.

**C. A. PARENT,**

NOTAIRE,

No. 43, RUE SAINT-VINCENT,

RESIDENCE :

376, RUE ST-JOSEPH

Montréal, 28 Septembre 1871.

**"Le Franc-Parleur"**

Publié tous les Jedis, à Montréal Canada,

A 525

**ATELIERS TYPOGRAPHIQUES**

No. 9 RUE STE. THERÈSE,

ANCIEN ETABLISSEMENT DU "PAYS"

ABONNEMENT :

Canada, \$2 00 par année, payable annuellement.

États-Unis, \$.250 par année, payable d'avance. Par numéro, 5 Centins.

L'abonnement sera de six mois ou d'un an.

Envoi par lettres enregistrées ou par ordre sur le Bureau de poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES :

8 centins la ligne, 1ère insertion  
2 " " 2ème "

FRAIS DE POSTE—ATTENTION!

Les frais de poste sur les publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné.

Le manque d'attention à ce détail entraînerait une dépense de deux centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Toutes lettres non-affranchies seront invariablement refusées.

Les journaux qui seront échangées ainsi que toutes communications se rapportant à la rédaction et à l'administration du journal, devront être adressés au FRANC-PARLEUR, No. 9, rue Ste. Thérèse, Montréal.

Le FRANC-PARLEUR formera à la fin de l'année un volume de 624 pages, grand in-quarto.

Toute personne qui nous fournira 5 abonnements, aura droit à la réception gratis du FRANC-PARLEUR, pendant un an.

A l'atelier du FRANC-PARLEUR, on se charge de toutes espèces d'ouvrages d'Imprimerie dans les derniers goûts, (cet atelier étant monté avec un matériel tout neuf à des prix défiant toute compétition